**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUR LE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DU ROYAUME DU MAROC**

**02. mai 2017**

**Lue par Gérard ONDONGO, Conseiller**

Monsieur le Président,

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation du Maroc et la félicite pour la présentation de son rapport.

Notre délégation salue les efforts entrepris par le Maroc pour renforcer la promotion et la protection des droits de l’homme, en respect des recommandations acceptées lors de son dernier examen.

Nous louons notamment sa Nouvelle Politique de l’Immigration et d’Asile, arrimée sur les exigences de la règlementation internationale, pour l’amélioration de la situation des droits des personnes en quête de la protection internationale.

Le Congo encourage le Maroc à poursuivre ces efforts, de même que sa coopération avec les mécanismes onusiens des droits de l’homme.

Le Congo souhaiterait toutefois faire au Maroc les recommandations suivantes :

1. Abroger toutes les dispositions discriminatoires à l’égard des enfants nés hors mariage ;
2. Abroger la disposition empêchant la femme marocaine la transmission de sa nationalité à son époux étranger.

Je vous remercie.